



**Pétition adressée au sultan de l'Etat de Johore,  
Ibrahim Ibni Almarhum Sultan Iskandar  
(Malaisie)**

A envoyer avant le 30 octobre 2018 à :  
Amnesty International France  
76, boulevard de la Villette  
75940 Paris Cedex 1

## ***Malaisie : Non à la condamnation à mort de Hoo Yew Wah***

Je vous demande d'apporter votre soutien à la demande de commutation de la condamnation à mort prononcée contre Hoo Yew Wah, qui se trouve actuellement dans l'attente de son exécution à la prison de Bentong, dans l'État de Pahang. L'application automatique de la peine de mort, ainsi que le recours à la peine capitale pour des infractions à la législation sur les stupéfiants, constituent une violation du droit international.

Hoo Yew Wah a été déclaré coupable sur la base d'une déclaration qu'il a faite au moment de son arrestation, en mandarin et sans la présence d'un avocat, mais dont il a contesté le contenu à son procès et en appel. Il a également affirmé que cette déclaration lui avait été extorquée sous la contrainte (mauvais traitements, menaces émises à l'encontre de sa compagne) Ces faits ont été portés à la connaissance des juges, mais ils n'en ont pas tenu compte et ont confirmé sa culpabilité et sa condamnation. Le droit international interdit l'utilisation de la torture ou de tout autre mauvais traitement, ainsi que l'utilisation à titre de preuve de déclarations obtenues sous la contrainte et dans lesquelles les accusés s'incriminent eux-mêmes. Les Garanties des Nations unies pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort disposent clairement que « la peine capitale ne peut être mise en oeuvre que lorsque la culpabilité de la personne accusée d'un crime repose sur des preuves claires et convaincantes ne laissant place à aucune autre interprétation des faits ».

Hoo Yew Wah a quitté l'école à l'âge de 11 ans, avant de partir pour Kuala Lumpur, où il a travaillé comme cuisinier dans un restaurant de rue. Il a maintenant 32 ans et s'est repenti de son acte.

Je vous encourage, Votre Majesté, à intervenir auprès du Comité des grâces de l'État de Johore et à appuyer la demande de grâce de Hoo Yew Wah.

Veuillez agréer, Votre Majesté, l'expression de ma haute considération,

	<b>NOM, PRENOM</b>	<b>VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*</b>	<b>SIGNATURE</b>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

**\* en donnant votre adresse courriel vous acceptez de recevoir des informations de la part d'Amnesty International France. Si vous ne le souhaitez pas merci d'indiquer seulement votre ville et code postal.** Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.